Permanence écrivain public

▼ Contenu

Permanence écrivain public

Vous rencontrez des difficultés dans vos démarches administratives au quotidien ; vous avez besoin de soutien et de conseils pour la rédaction de vos courriers et/ou de tout autre document.

Dans ce cadre, le Centre Communal d'Action Sociale vous propose une permanence d'écrivain public, le mercredi, de 13 heures à 17 heures, au CCAS, situé au 128 bis Chaussée Jules César à Beauchamp.

▶ Contact